

# Foncier "zéro artificialisation nette" un objectif fort à qualifier et opérationnaliser

Mis à jour le 12 octobre 2020

[Enregistrer dans mes ressources](#)

La question de la **gestion économe de l'espace** n'est pas nouvelle. Mais malgré les dispositions législatives et réglementaires prises depuis 20 ans (*Loi SRU de 2000, Loi Grenelle 2 de 2010, Lois ALUR de 2014 et ELAN de 2018...*), la tendance à l'**artificialisation des terres** ne s'est pas infléchie en France. L'État a fixé un nouvel objectif : « **Zéro artificialisation nette** ». Le Cerdd propose une première revue de ressources sur le sujet !

Quelques soient les méthodes de calcul de la consommation foncière, le constat est sans appel : l'**artificialisation des sols progresse** de façon continue, consommant surfaces naturelles et agricoles. Or cette consommation d'espace est **destructrice de la biodiversité** et contribue à l'**augmentation des émissions de gaz à effet de serre**, des risques d'**inondation**, sans compter la perte des fonctions productives des sols.

Selon le CEREMA, cette **consommation d'espace** s'est élevée à 27 000 ha/an en moyenne entre 2006 et 2016, ce qui représente l'artificialisation de **4 à 5 terrains de football par heure** ! Le niveau de consommation fluctue selon les territoires, ainsi que les vecteurs principaux. En Hauts-de-France, c'est la **production de logements** qui constitue le premier vecteur d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) selon la DREAL.

## **Le changement d'occupation des sols : une des 9 limites planétaires**

La question du **changement d'affectation des sols** est identifiée comme l'une des « 9 limites planétaires » documentée par le chercheur Johan Rockström et son équipe. Les sols sont une ressource finie et non-renouvelable, et dont les changements d'usages impactent d'autres **grandes fonctions écologiques essentielles** : en particulier la réduction de la captation du carbone atmosphérique, ou l'**érosion de la biodiversité**. Il n'est de ce fait pas surprenant que le nouvel objectif gouvernemental ait été défini dans le cadre du **Plan Biodiversité** du 4 juillet 2018.

Cette question de la **sobriété foncière** se trouve ainsi à l'intersection de plusieurs grands enjeux de transition :

- **écologiques** : le climat (avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris), la biodiversité (avec la mobilisation face à l'effondrement généralisé en cours),
- **alimentaires** : demande sociale d'une alimentation de qualité, émergence de nouveaux projets et nouvelles politiques locales (circuits courts, Projets Alimentaires Territoriaux...)
- de **gestion des risques** (inondations, ...) et des pollutions
- ...

## **DÉFINIR ET MIEUX CONNAITRE pour permettre une opérationnalisation**

L'affirmation d'un **objectif « Zéro artificialisation nette »** constitue une rupture dans les principes de l'urbanisme, en supposant que toute nouvelle opération entraînant une artificialisation devrait être compensée par une action de « désartificialisation » (friche, zone d'activité vacante, parking...). L'horizon temporel pour rendre effectif cet objectif n'est pas défini (la **Commission Européenne préconise un horizon 2050** dans sa **feuille de route « pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources »**, adoptée en 2011). Cependant, l'« **Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace** », adressée aux Préfets montre une volonté d'agir vite pour « infléchir la consommation, puis la stopper [...] ». Dans cette perspective, un **observatoire national de l'artificialisation des sols** a été mis en place en 2019 dans le cadre du Plan Biodiversité.

Plusieurs **questions majeures sont à clarifier** pour progresser vers l'opérationnalisation de cet objectif, notamment :

- Donner une **définition partagée de la notion d'artificialisation**. Selon France Stratégie, cette définition dépend actuellement des sources de données qui mesurent les « espaces naturels, agricoles et forestiers » (ENAF). Ainsi les espaces définis comme « artificialisés » sont les sols qui ne sont pas des ENAF. Un jardin public et un parking goudronnés sont comptabilisés l'un comme l'autre sans distinction comme « artificialisés ».

- **Définir une échelle géographique** de référence pour intégrer cet objectif et coordonner la mise en œuvre ;
- Identifier le **modèle économique** permettant de financer les opérations de renaturation, rares car coûteuses ;
- ...

Dans sa « [Délibération relative à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols du Plan Biodiversité](#) », adoptée le 20 janvier 2020, le Comité National de la Biodiversité formule de nombreuses recommandations allant dans ce sens.

### Ressources documentaires nationales

- **MTES-CGDD**, « [Objectif zéro artificialisation nette – éléments de diagnostic](#) », Théma-Essentiel, oct. 2018
- **IDDR**, « [Artificialisation des sols : quelles avancées politiques pour quels résultats ?](#) », note de décryptage, janv. 2019
- **Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**, « [Instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace](#) »
- **France Stratégie**, Rapport « [Objectif zéro artificialisation nette. Quels leviers pour protéger les sols ?](#) », juil. 2019
- **MTES-CGDD**, « [Trajectoires vers l'objectif zéro artificialisation nette - Éléments de méthode](#) », Théma-Essentiel, déc. 2019
- **CEREMA HDF**, « [L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers - 2009-2017](#) », déc. 2019
- **Comité National de la Biodiversité**, « [Délibération relative à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols du Plan Biodiversité](#) », janv. 2020

### Ressources documentaires sur les Hauts-de-France

- **Région HDF**, [SRADDET](#)
- **DREAL HDF**, « [Le foncier mobilisé pour le logement en Hauts-de-France entre 2006 et 2015](#) », sept. 2019

## Découvrez d'autres contenus similaires

- **Objectif « zéro artificialisation net...**

[Enregistrer](#)

- **Zéro artificialisation nette : guide...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "foncier et biodiversité"**

[Enregistrer](#)

- **Etablissement Public Foncier**

- Du 21 au 30.05.2024

[\*\*Semaines de l'économie Pévéloise : Table-ronde - Au secours je n'ai plus de foncier !\*\*](#)

- Le 03.10.2024

[\*\*Conférence technique territoriale : Observer le foncier économique - actualités et retours d'expériences\*\*](#)

- [\*\*Zoom sur Roubaix Zéro déchet\*\*](#)
- [\*\*Rencontre #AmbassadeursDD : mobilisation e...\*\*](#)
- [\*\*AmbassadeursDD, une année 2023 qui démarre...\*\*](#)
- [\*\*Roubaix, territoire pilote Zéro Déchet\*\*](#)
- [\*\*Dossier web "Territoires Zéro Déchet"\*\*](#)
- [\*\*Territoires zéro pollution plastique...\*\*](#)

[Enregistrer](#)

[Enregistrer](#)

**Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat**

[S'inscrire](#)